



Le 30 novembre 2024

DECLARATION

QUE CESSE LA REPRESSION CONTRE LES MILITANTS

Tirant prétexte d'une déclaration de Petitot appelant à faire pression sur les maires et demandant le remplacement du représentant de l'Etat, élus (président de l'association des maires, sénateurs, PCE de la CTM, etc.), préfet et procureure de la république ont dans une belle unanimité appelé à faire taire le président du RPPRAC. Déjà, lors de la venue du ministre des outre-mer, procureure de la république et préfet avaient eu recours à l'arsenal juridique et répressif pour garantir la tranquillité du ministre.

- Convocation de Petitot le 5 décembre 2024 à la suite de l'appel interjeté par la procureure de la république dans le but avoué d'obtenir sa mise en détention après une précédente procédure ;
- Arrestation le jeudi 28 novembre,
- Mise en garde à vue,
- Procédures vendredi 29 novembre devant des magistrats, dont la procureure de la république
- Placement en détention provisoire
- Convocation lundi 2 novembre en comparution immédiate pour « incitations à commettre des délits » ;

Tous ces éléments sont autant de signaux sans équivoque envoyés aux travailleurs, à toutes les victimes de la vie chère et des capitalistes qui en sont responsables, qu'ils soient békés comme le premier d'entre eux, le groupe GBH, mulâtres, afrodescendants ou indo descendants ou autres.

Le message est clair : pran épi pé ! (Subissez et taisez-vous !)

La CGTM :

- **Dénonce** les déclarations hypocrites des élus à la suite des soi-disant déclarations belliqueuses de Petitot.
- **Exige** l'arrêt des persécutions judiciaires dont il est victime.
- **Appelle** les travailleurs à se mobiliser pour la remise en liberté immédiate du président du RPPRAC.
-

La CGTM rappelle que son préavis déposé le 20 septembre 2024 ainsi que les revendications mentionnées sont plus que jamais d'actualité.

Le Secrétaire Général

Gabriel JEAN-MARIE